

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

DOCUMENTS DE REFERENCE

EN9100
 ISO9001

SIGNATURES

	Fonction	Nom	Visa	Date
Préparée et vérifiée par	Responsable Processus Achats PS7	M. Dutilh		07/01/2014
Revue par	Responsable Qualité	J Le Goff		07/01/2014
Approuvée par	Directrice Administrative	L. Bonnefoy		07/01/2014

DIFFUSION

Externe : Le dernier document à jour doit être Mis à disposition des Sous-traitants et fournisseurs de la société FALGAYRAS sur le site WEB: www.falgayras.com/wp-content/uploads/PFA006-Ind-2-French-Version.pdf

Le présent document contient des informations confidentielles, propriété de la société FALGAYRAS. L'acceptation de ce document par son destinataire implique de la part de ce dernier la reconnaissance du caractère confidentiel de son contenu et l'engagement de n'en faire aucune utilisation de quelque nature que ce soit, aucune divulgation, aucune transmission à des tiers, aucune reproduction sans l'accord écrit de Falgayras.

Interne : Cette procédure est disponible en version « papier » au Service Qualité et en version « informatique » sur le serveur Falgayras.

ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

Indice	Nature de la modification	Date	Nom
1	Evolution de la loi de modernisation sociale: les délais de paiement passent à 60 jours calendaires	23/03/2009	E. Contaut
2	Mise à jour du document	10/2012	M. Dutilh
3	Ajout de la diffusion sur le site www.Falgayras.com	07/01/2014	J Le Goff

SOMMAIRE

1. OBJET/DOMAINE D'APPLICATION	3
2. GENERALITES	3
3. ACCEPTATION	3
4. DELAIS	3
5. EMBALLAGE	3
6. LIVRAISONS	3
7. PRIX	4
8. GARANTIE	4
9. FACTURATION	4
10. REGLEMENT	4
11. OUTILLAGES SPECIFIQUES	4
12. ACCES	4
13. DROIT DE CESSION	5
14. COMPENSATIONS	5
15. RESILIATION	5
16. MODIFICATION DANS LA SITUATION JURIQUE DU FOURNISSEUR.....	5
17. DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION	5
18. ASSURANCES.....	5
19. OBLIGATIONS PARTICULIERES	5
20. CONFIDENTIALITE	6

1. OBJET/DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure formalise les termes et conditions gouvernant la commande, que celle-ci concerne une fourniture de biens ou l'exécution de prestations de services passée par FALGAYRAS S.A.S. au fournisseur.

Ceux-ci doivent, à la réception des 2 pages de la procédure, accuser réception par courrier ou télécopie et s'engagent à respecter ces spécifications pour l'exécution de toutes les commandes à venir jusqu'à indications contraires de la Société Falgayras formalisée par courrier ou télécopie.

Cet accusé de réception est archivé après retour avec le dossier d'évaluation du sous-traitant / fournisseur.

2. GENERALITES

Le fournisseur s'engage à se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur liées à l'exécution de ses obligations contractuelles.

L'acceptation d'un contrat, d'une commande ou leur commencement d'exécution par le Fournisseur implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions, le Fournisseur renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions générales de vente.

Les commandes précisent les conditions particulières (techniques, commerciales et administratives) qui sont exigées du fournisseur, et prévalent sur les présentes.

3. ACCEPTATION

Toute marchandise ne sera considérée comme acceptée qu'après vérification de conformité aux plans, spécifications techniques, exigences qualité et spécification de la commande. Le contrôle effectué chez le Fournisseur par une administration ou tout autre organisme ne peut, en aucun cas constituer une dérogation à la présente clause. En cas de litige, le Fournisseur sera informé par écrit de la non conformité.

4. DELAIS

Les délais sont impératifs et constituent un élément substantiel de la commande.

5. EMBALLAGE

Les emballages ne sauraient être facturés ou consignés sans accord écrit préalable de FALGAYRAS S.A.S.

6. LIVRAISONS

Toute livraison doit être faite les jours ouvrés de 8H à 12H30 et de 13H30 à 17H du lundi au jeudi et de 8H à 12H30 le vendredi au lieu désigné sur la commande.

Toute livraison pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée des documents demandés sur la commande.

7. PRIX

Sauf indication contraire, les prix sont fermes. Au cas où la commande prévoit une révision de prix, celle-ci sera déterminée dans la limite des délais contractuels conformément à la réglementation en vigueur.

8. GARANTIE

Le Fournisseur garantit que la fourniture remplira tous les services et fonctions auxquels elle est destinée et sera conforme aux spécifications de la Commande.

La durée de garantie contractuelle est de 36 mois à compter de la date de livraison sauf mention particulière dans la Commande. Le Fournisseur s'engage à effectuer, au choix de FALGAYRAS S.A.S. et à titre gratuit, le remplacement ou la réparation de tout ou partie de la fourniture qui serait non conforme aux spécifications de la Commande, et ce dans les délais les plus brefs.

9. FACTURATION

Toutes les factures seront établies en 1 exemplaire et devront être adressées à l'établissement dont l'adresse figure sur la commande.

Ces factures devront obligatoirement mentionner le numéro de la commande, le numéro de poste, la désignation ainsi que le numéro du bon de livraison.

10. REGLEMENT

Tous les paiements seront effectués sous réserve de la conformité des fournitures aux spécifications et clauses de la commande. Les règlements sont effectués à 45 jours calendaires, à compter de la date de livraison

11. OUTILLAGES SPECIFIQUES

Les outillages spécifiques sont fournis directement par FALGAYRAS S.A.S. ou conçus et/ou fabriqués, en conformité avec la législation en vigueur, par le Fournisseur pour l'exécution de la commande ou du contrat. Ils sont la propriété de FALGAYRAS S.A.S.. ou des clients de FALGAYRAS S.A.S..Le Fournisseur demeure responsable de tous les outillages spécifiques dont il a la garde. A ce titre, il doit prendre en charge tous les frais d'entretien et de remplacement suite à une perte, détérioration et usure anormale. Le Fournisseur s'engage à n'utiliser ces outillages que pour les besoins de l'exécution d'une Commande de FALGAYRAS S.A.S. et à les restituer en bon état à la première demande de FALGAYRAS S.A.S..

12. ACCES

Le Fournisseur doit accepter la visite des Services Officiels, du donneur d'ordre et éventuellement du client final dans ses locaux pour contrôle éventuel du produit à la source.

Dans le cas où une action de surveillance serait déclenchée par les autorités, le Fournisseur s'engage à communiquer toutes les informations techniques relatives à des commandes en cours et à autoriser l'accès aux zones nécessaires de leur surveillance

13. DROIT DE CESSION

Le cas échéant FALGAYRAS S.A.S. se réserve le droit de céder ou de transférer à un éventuel tiers tout ou partie de ses Commandes, ainsi que les droits et obligations y affèrent.

14. COMPENSATIONS

Dans la mesure où FALGAYRAS S.A.S. serait soumis à des obligations de contreparties dans le cadre de son contrat principal, le Fournisseur s'engage à y contribuer au prorata de sa participation dans l'exécution dudit contrat principal.

15. RESILIATION

En cas de mauvaise exécution par le Fournisseur de l'une quelconque de ses obligations au titre d'une Commande, et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, de remédier dans un délai de 8 (huit) jours, FALGAYRAS S.A.S. sera en droit de résilier unilatéralement, en tout ou partie, la Commande par simple lettre au Fournisseur.

La résiliation pour faute est sans préjudice des autres droits ou recours de FALGAYRAS S.A.S..

16. MODIFICATION DANS LA SITUATION JURIQUE DU FOURNISSEUR

Toute commande est régie par le droit français. A défaut d'accord à l'amiable, il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de TOULOUSE

17. DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Fournisseur s'engage à déclarer à FALGAYRAS S.A.S. toutes les modifications pouvant survenir dans la composition de son capital tel que changement de majorité, fusion, absorption, ainsi que tout jugement d'ouverture de procédure collective

18. ASSURANCES

Le Fournisseur devra souscrire une assurance couvrant les produits confiés, les outillages en valeur neuf et sans abattement, et une assurance responsabilité civile produit. Sur notre demande,, le Fournisseur s'engage à nous fournir une attestation d'assurance couvrant les garanties définies ci-dessus, précisant les événements et les capitaux couverts et spécifiant expressément qu'elles s'appliquent aux produits fournis et ce dans le monde entier.

19. OBLIGATIONS PARTICULIERES

Le Fournisseur est responsable du choix et garant du suivi de ses sous-traitants et fournisseurs.

Le Fournisseur faisant appel à la sous-traitance garde la responsabilité totale de la prestation ainsi sous-traitée.

Le Fournisseur s'engage à :

Signaler toutes modifications de structure importante au sein de son organisation, en particulier Industriel et Qualité

Garder la confidentialité des dossiers qui lui sont confiés

Accompagner tout projet d'évolution des documents justificatifs prouvant que le produit répond toujours aux spécifications initiales

Répercuter les exigences de FALGAYRAS S.A.S. vers les sous-traitants et fournisseurs utilisés

20. CONFIDENTIALITE

Tous les documents remis pour l'exécution de la commande sont réputés confidentiels. Le Fournisseur ne saurait donc les communiquer à un tiers.